

Conseil d'administration ALK du 13.11.2023

Présents : Patrick Obertin (PO), Christine Schmit (CS), Martine Ourth (MO), Ferial Talbi (FT), Georges Freichel (GF)

Invité : Ben Moes (BM) SLKS

Skype: Carmen Glod (CG)

Excusés : Anne-Sophie Coppa (A-SC), Sébastien Wathelet (SW), Anthony Bender (AB),

Ordre du jour

1) **Bienvenue**

2) **Approbation de l'ordre du jour**

3) **Approbation du rapport du C.A. du 18/09/2023**

4) **Relations autorités, CNS et autres : ordonnance standardisée, Worldline vs Servipay**

Réunion CNS 26.10.23 : la nouvelle ordonnance standardisée et les modifications statutaires ont finalement été validées par le CA de la CNS.

La date d'entrée en vigueur est prévue pour le 1.12.2023 ou le 1.01.2024.

Demandes à la CNS (à voir avec Mme Hilbert) :

- Une ordonnance sans fréquence déjà accordée, reste-elle valide ou doit être renouvelée après l'entrée en vigueur des nouvelles mesures ?
- Est-ce que l'indication sur la validité de l'ordonnance de 30 jours est bien indiquée ?
- Courrier CNS : est-ce que l'ébauche du courrier que l'ALK vient de recevoir est le communiqué officiel de la CNS où vont-ils l'adapter encore ?

L'ALK va faire une newsletter à l'occasion de ces changements, éventuellement en complétant le communiqué de la CNS et en rajoutant la nouvelle ordonnance avec texte explicatif afin d'avoir un meilleur aperçu et de faciliter sa compréhension.

Une bonne communication sera impérative tant pour les kinés que pour les médecins.

Voir avec l'AMMD pour courrier spécialement dédié aux médecins.

Prochaine réunion technique à la CNS 8.12.23

Servipay 08.12 dîner avec sponsors.

Publication Servipay : conditions spéciales pour membres uniquement consultables sur espace membre.

MO va voir avec Leonel pour publication sur espace non-membre.

CSCPS 25.10.23 Actuellement divergences au sein du bureau exécutif concernant le financement du collège de professions de santé et le droit de vote.

Également pas de compte rendu des réunions pour l'instant car non validés.

Prochaine réunion 29.11.2023

5) Secrétariat Christine : Dossier Bachelor/Master

Dossier Bachelor/Master : L'ALK a reçu l'avis juridique de Me Casanova concernant la CCT-FHL dans le cadre de la revalorisation des diplômes.

CS a transféré les documents aux chefs de service des établissements de la FHL. Actuellement aucun retour. Pour l'ALK a fait tout ce qui était en son pouvoir dans ce dossier.

CS suivra cependant le déroulement du Master à Libramont.

Annuaire de l'ALK : Version corrigée envoyée à l'imprimerie, actuellement en attente de retour.

L'AMMD suggère que l'ALK s'occupe de la mise en enveloppe de l'annuaire et qu'ensuite le secrétariat de l'AMMD se chargera de coller les étiquettes des médecins.

CS remarque qu'il s'agira probablement de plusieurs cartons (+- 1000 exemplaires) qui devraient être transportés et déposés au bureau de Poste.

PO recontactera Guillaume Steichen à ce sujet.

Flyer GIS pédiatrie, CS contactera Rosita pour organiser mise en enveloppe avec annuaire ALK.

Post télécommunication. CS a contacté la Poste : frais mensuels actuels 61,44€. Vu l'utilisation très faible par l'ALK, le CA est d'accord de d'adapter l'abonnement au minimum possible voire à 32€/mois.

6) Trésorerie ALK

CS attend la facture de Me Casanova concernant l'avis juridique CCT-FHL afin de l'inclure dans le budget.

Le bilan financier de fin d'année est en voie d'élaboration

La BGL va probablement bientôt contacter l'ALK concernant la fin du placement d'argent.

PO va communiquer avec eux.

7) Secrétariat Martine

Ebauche de certificat d'adhésion, MO va voir avec Leonel pour technique rendant le document plus difficile à copier (cf copyright)

8) Site internet et réseaux sociaux : Luxkine

Dans le cadre du renouvellement du site Luxkiné (en vue de l'abandon de l'annuaire annuel de l'ALK)

CS et MO vont contacter agence de communication (*Brain&more, digital reach*) pour devis.

Sachant que l'année dernière l'ALK avait déjà reçu une offre de *e-connect* pour gérance des 2 sites (ALK et Luxkiné) qui été rejetée par le CA à l'époque.

Cependant tous les membres du CA sont d'accord que le site internet est l'image et la première impression de l'association vers l'extérieur, ce qui justifierait certaines dépenses.

CS évoque l'importance de la connexion entre les 2 sites qui doivent fonctionner ensemble (cf mise à jour des membres etc.) et la traduction du site en anglais.

PO insiste sur la collaboration entre ALK et SLKS pour renouvellement du site.

Changements sur le site ALK (MO) :

- changement de dénomination sponsors -> partenaires sponsors et
- changement de dénomination partenaires -> associations partenaires
- avis juridique de Me Casanova à mettre sur le site
- RGD remplacé par loi du 29 juin 2023 et annexe 17 pour les kinésithérapeutes
- sur Luxkiné onglet pathologies sportives : mettre lien SLKS

MO voit avec Leonel concernant le statut de paiement des annonces sur le site.

9) WP et autres news internationales

RAS

10) Formations continues

RAS

11) GIS

Réunion GIS onco 26.10.23. Dr Boisanté et P. Feiereisen sont venus pour exposer le **plan national cancer**. Demande au GIS onco de coopérer au développement du volet kiné dans ce contexte. GIS onco et ALK d'accord de collaborer sur ce dossier.

12) Sponsors : contrats 2025

Nouveaux contrats à élaborer pour partenaires-sponsors : Enlever l'annuaire du contrat et insertion Luxkiné (et evt publication réseaux sociaux...)

Promouvoir la possibilité de publications destinés aux patients sur le site Luxkiné. Prévoir un onglet partenaires sponsors sur le nouveau site.

GF va contacter les sponsors pour leur expliquer les changements dans le nouveau contrat.

BGL et Servipay doivent renouveler leur contrat chaque année.

Résurgence de la **question assurance kiné par la SLKS** : Est-ce que le kiné est assuré pour les actes réalisés sur ou à côté du terrain en sa fonction de kiné d'un club, association etc. ? Qu'en est-il avec les compétitions à l'étranger ?

GF s'est informé auprès de Mme Beran de la Bâloise. La formulation n'est pas tout à fait claire à ce sujet (« actes basés sur la nomenclature » devrait plus tôt être remplacé par « attributions du kiné ») repris dans la rubrique des attributions de la loi du 2023.

Actuellement les membres peuvent s'adresser à la Baloise afin de recevoir une attestation avant de partir à la compétition ou à l'étranger. Se référer sur l'annexe 17 telle que retenue dans la loi du 29.06.2023.

13) Divers : annuaire 2024 - AGO 2024 ...

Annuaire 2024 : cf 5) secrétariat Christine

AGO 2024 à la coque en partenariat avec la SLKS. Salle réservée.